



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 16 décembre 2021</p>

L'an deux mille vingt-et-un , le jeudi 16 décembre 2021 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le samedi 02 octobre 2021, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER

Etaient excusés : Mme SERVIAN pouvoir à Mme SÉGURET, Mme RUFFENACH pouvoir à Mme MARTIN, Mme RANIERI pouvoir à Mme GAUVAIN du point 1 au point 25, Mme BALAGNA-RANIN pouvoir à M. RIBET

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme ALBERT



Mme ALBERT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire, chargé du développement durable et de l'inclusion, répond à une question de M. Christophe RIBET, Conseiller municipal de la liste « Vincennes respire », relative au bilan des émissions vincennes de gaz à effet de serre (GES).

M. Mamédi DIARRA, Conseiller municipal, élu du quartier Diderot-Domaine du Bois, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Vincennes respire », relative à la suppression de la bande cyclable du Domaine du Bois.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé des ressources humaines, de la sécurité publique, des affaires juridiques et domaniales et des affaires patriotiques, répond à une question de M. Olivier SESTER, Conseiller municipal de la liste « Vincennes respire », relative à « la Maison de justice et la contribution citoyenne ».

M. Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire, chargé du cadre de vie, des mobilités et de la propreté, répond à une question de Mme Florence GALL, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative à « Pour une ville toujours plus apaisée ».

Mme Josy TOP, Adjointe au Maire, chargée de la démocratie participative et de la santé, répond à une question de M. Pierre LEBEAU, 1^{er} Adjoint au Maire de la liste « Avec vous pour Vincennes », relative à la 5^{ème} vague épidémique de la crise sanitaire due à la Covid-19.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 29 septembre 2021.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE, à la majorité 6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, l'apurement du compte 1069 d'un montant de 257 986,74€ par opération d'ordre semi-budgétaire, se traduisant par l'établissement d'un mandat sur le compte 1068.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité 1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, - 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, le remplacement de l'article II de la délibération DE-21-06-1-06 relative à l'approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du centre aquatique le Dôme par : L'excédent de la section de fonctionnement soit 21 238,77 € est affecté à la section de fonctionnement, au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté », l'excédent d'investissement soit 11 572,78 €, est affecté au poste 001 « résultat d'investissement reporté ».**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER, la décision modificative n°2 pour l'exercice 2021 annexée à la présente délibération qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 5 687 986,74 € pour le budget principal de la ville.**
- ▷ **ADOPTE, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER, la décision modificative N°1 du budget annexe du centre aquatique le Dôme pour l'exercice 2021 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 48 000 € et la contribution du budget principal au budget annexe du centre aquatique le Dôme qui s'élève, pour l'exercice 2021, à 915 000 € en investissement et 1 714 212,78 € en fonctionnement.**
- ▷ **ADMET, à la majorité 6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, en non-valeur les cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le comptable public pour un montant de 30 550,16€ pour le budget principal et prend acte des créances éteintes présentées par Monsieur le comptable public pour un montant de 18 938,72€.**

- ▷ **ADMET**, à la majorité 6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, en non-valeur les cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le comptable public pour un montant de 1 440 € pour le budget des marchés d’approvisionnement.
- ▷ **AUTORISE**, à l’unanimité, jusqu’à l’adoption du budget primitif 2022, l’engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d’investissement suivantes :

- Budget Principal :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2021	CREDITS AUTORISES
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 090 984.87	772 746.22
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	6 326 921.26	1 581 730.32
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 167 428.88	791 857.22
Chapitre 23	Immobilisations en cours	19 592 780.65	4 898 195.17
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	48 926.06	12 231.52
Opération 45	Réaménagement centre culturel et sportif Pompidou	397 690.00	99 422.50
Opération 66	Rénovation hôtel de ville	2 194 713.54	548 678.39
Opération 79	Gymnase lycée intercommunal	1 587 41.,10	396 853.03

- Budget Annexe Marché d’approvisionnement :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2021	CREDITS AUTORISES
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	52 651.21	13 162.80

- Budget Annexe Centre Aquatique Le Dôme :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2021	CREDITS AUTORISES
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	309 515.62	77 378.91
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 205.30	1 301.33

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, un acompte sur la subvention 2022 aux organismes suivants :

	Subventions votées en 2021	Acomptes à valoir sur 2022
Caisse des écoles	4 665 260 €	1 166 315 €
Centre communal d'action sociale	800 000 €	200 000 €
Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	644 000 €	161 000 €
Espace Daniel-Sorano	450 000 €	112 500 €
Festival AMERICA	90 000 €	22 500 €
Vincennes en concert – Prima la musica	57 000 €	14 250 €
Au-delà de l'écran	80 000 €	20 000 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	65 000 €	16 250 €
Clubs loisirs découvertes	40 000 €	10 000 €
SOLIHA Vincennes	50 000 €	12 500 €
Club Olympique Vincennois (COV)	45 000 €	11 250 €
Rugby Club de Vincennes	36 000 €	9 000 €
Vincennes Volley Club	46 000 €	11 500 €

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, les revenus de la donation **PATHÉ** représentant la somme de 420 € au titre de l'année 2021 aux deux familles vincennoises retenues par le centre communal d'action sociale qui recevront chacune la somme de 210€.

II. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

LE CONSEIL

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité 9 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER, Madame **Giulietta RANIERI**, Conseillère municipale, en qualité de représentante titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration du collège Saint-Exupéry.

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité 9 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER, **Monsieur Jean-Pierre MOULY, Conseiller municipal, en qualité de représentant suppléant de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication.**

III. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le remplacement du 1^{er} paragraphe de l'article II de la délibération DE-17-09-1-06 en date du 27 septembre 2017 par le paragraphe suivant : « Décide de verser aux agents de catégories A, B et C, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. La liste des emplois autorisés à réaliser des heures supplémentaires pouvant être indemnisés en repos compensateur ou en IHTS est annexée à la présente délibération. »
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la rémunération de la vacation de 2 heures de psychologie en matière de supervision du « Lieu d'Accueil Enfants Parents » au taux brut maximum de 187 €, à hauteur de 12 vacations de 2h par an.

IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de trente mille euros (30.000€), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération acquisition-amélioration d'un logement social (PLUS) sis 7, rue de la renardière à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 1 logement à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération d'acquisition-amélioration d'1 logement PLUS sis 7, rue de la Renardière à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent quatre-vingt mille euros (180 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de la réalisation d'un programme de 6 logements sociaux situés 9 bis rue Faie-Félix à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération de construction de 6 logements (2 PLAi/ 2PLUS/2PLS) sis 9 bis, rue Faie-Félix à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de deux cent mille euros (200 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de la réalisation d'un programme de 5 logements sociaux situés 41 rue de la Liberté/38 rue de la Marseillaise à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 1 logement à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération de construction de 5 logements sociaux (3PLAi/2PLUS) sis 41, rue de la Liberté/38 rue de la Marseillaise à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de deux cent soixante-dix mille euros (270 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de construction de 9 logements sociaux situés 130-134 avenue de la République à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération mixte de construction de 9 logements sociaux (3PLAi/3PLUS/3PLS) sis 130-134, avenue de la République à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière d'un montant de deux cent quarante-cinq mille euros (245 000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de la réalisation d'un programme de 7 logements sociaux situés 5, rue de la bienfaisance à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération de construction de 7 logements (3 PLAi/ 2PLUS/2PLS) sis 5, rue de la Bienfaisance à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 29 746 € (vingt-neuf mille sept cent quarante-six euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt portant le numéro 126845, constitué d'1 ligne de prêt. Ledit prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration d'1 logement PLAi sis 25, rue des Laitières à Vincennes.

V. DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, du bilan 2020-2021 de la Charte 21.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, du bilan 2020-2021 de l'Acte II de l'Agenda 21.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, les participations financières aux projets présentés par les associations suivantes, soit 1500 € pour *Les Papillons Blancs de Vincennes*, 1400 € pour *Le Repaire*, 100 € pour *la SMLH*, 900 € pour le *Groupe SGF Jacques Deschamps*, 3700 € pour *Ça nous emballe*, 2000 € pour la *Compagnie Arborescent.e.s* et 2500 € pour le *Rugby Club de Vincennes*.

VI. ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, la participation de la Ville aux sorties avec nuitées organisées pendant la période scolaire par les écoles publiques élémentaires vincennes, pour l'année scolaire 2021/2022, à 150 € par élèves, décide que cette participation sera versée sous la forme de subvention aux coopératives des écoles concernées et ne pourra en aucun cas être supérieure au coût total supporté par lesdites écoles, déduction faite de la participation des familles, pour l'organisation des classes initiatives et décide que cette participation pourra être versée en 2 temps : un premier versement, avant le séjour, correspondant aux arrhes ou à l'acompte, d'un maximum de 100 € par élève sur la base de l'effectif prévisionnel ; un second versement, après le séjour, correspondant au montant restant dû, après présentation des pièces justificatives.
- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, pour 2022, la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école Decroly, située à Saint-Mandé, à 815,30 € par élève vincennois (maternelle et élémentaire) et autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec le Conseil départemental du Val-de-Marne.

- ▷ **FIXE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'établissement scolaire privé, sous contrat simple, Ohel-Barouch, pour l'année 2022, à 301,30 € par élève vincennois, pour les sections maternelles et élémentaires et autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'école privée Ohel-Barouch.

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles pour l'achat de fournitures scolaires et d'activités manuelles, de livres, de jeux, de jouets, et de matériel pédagogique et éducatif et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

VII. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le cahier des charges de la rétrocession du fonds de commerce du local sis 7 place Bérault et précise qu'un avis de rétrocession comportant un appel à candidature, la description du bail, le prix proposé et mentionnant que le cahier des charges peut être consulté en mairie sera affiché en mairie pendant une durée de quinze jours.

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau cahier des charges pour la rétrocession du bail commercial du local sis 23 rue Robert Giraudineau et précise qu'un avis de rétrocession comportant un appel à candidatures, la description du bail, le prix proposé et mentionnant que le cahier des charges peut être consulté en mairie sera affiché en mairie pendant une durée de quinze jours.

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, la rétrocession du bail commercial sis 10 rue Clément Viénot, à SASU ARTICHOPE représentée par Madame Hermeline BONNEFOY.

- ▷ **EMET**, à la majorité 5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, un avis favorable aux dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche aux dates suivantes :
 - Dimanches 16 et 23 janvier 2022**
 - Dimanche 23 mars 2022**
 - Dimanche 15 mai 2022**
 - Dimanches 19 et 26 juin 2022**
 - Dimanche 3 juillet 2022**
 - Dimanche 4 septembre 2022**
 - Dimanche 27 novembre 2022**
 - Dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022**

VIII. CULTURE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Vincennes au dispositif « pass Culture » mis en place par le Ministère de la Culture et inscrit le « pass Culture » comme moyen de paiement dans les recettes perceptibles par la Ville via les régies des spectacles vivants, de l'Action culturelle, de la Médiathèque, du Conservatoire, de l'Office de tourisme et de la régie mixte du Service Jeunesse. Ce dispositif sera déployé par étape à compter du 1^{er} janvier 2022, en commençant par la régie des spectacles vivants et celle de l'Action culturelle.

IX. TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention à l'association suivante :

Association 205 (Association de gestion du lycée privé sous contrat Gregor Mendel)	555 €
---	--------------

X. CULTURE

LE CONSEIL

- ▷ **CRÉE**, à l'unanimité, un tarif à compter du 1^{er} janvier 2022 relatif à la formation numérique dispensée par la Médiathèque de Vincennes aux bénéficiaires du « Pass Numérique » qui régleront ce service par des chèques formation dont ils sont bénéficiaires.

XI. TOURISME, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, la convention de partenariat avec le Comité régional du tourisme Paris Île-de-France précisant notamment les modalités de prise en charge par le Comité régional du tourisme d'une participation au financement de l'étude à hauteur de 30 % du montant HT dès 2021 et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

XII. CULTURE

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention à chacune des associations suivantes :

Harmonie municipale de Vincennes	2 000 €
Les Comédiens du Château	800 €
Vincennes Aquarelles	400 €
Vincennes Images Festival	2 000 €
Total	5 200 €

XIII. SOLIDARITÉS

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, une subvention à chacune des associations suivantes :

à l'unanimité

A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"	200 €
Actions pour l'autisme Asperger France	500 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	500 €
Association des Paralysés de France	200 €
Association Famille Services Vincennes	4 000 €

Association oecuménique d'entraide	400 €
Clefrançais	500 €
Comité du Val-de-Marne de la Ligue Nationale contre le cancer	200 €
Croix-rouge française	2 000 €
Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes	500 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 600 €
La protection civile Paris Seine	950 €
Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	2 000 €
Rêves	500 €
Secours catholique	1 750 €
Société de Saint Vincent de Paul- Conseil départemental du Val-de-Marne	500 €
Solidarités nouvelles pour le logement Val-de-Marne - Groupe de Vincennes	150 €
Tremplins 94	400 €
ASP Fondatrice	300 €
ODAAS	350 €
Scouts et guides de France groupe Jacques-Deschamps	600 €
Association Vincennoise pour l'Aide à Domicile (AVAD)	8 000 €
Total	25 200 €

à la majorité (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstention(s) : Mmes GALL, BALAGNA-RANIN, MM. EPINAT, POLITZER,)),

Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	100 €
--	-------

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'avenant n°5 avec l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD) visant à attribuer une subvention complémentaire de 8 000 € au titre de l'exercice 2021.

XIV. SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention aux associations suivantes :

Cercle d'Escrime de Vincennes	3 500 €
Rugby Club de Vincennes	3 500 €
Total	7 000 €

XV. JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention « tickets loisirs » avec le Conseil régional d'Île-de-France pour l'obtention de 250 tickets-loisirs, d'une valeur unitaire de 6 € et autorise Madame le maire à signer ladite convention.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une aide financière de 500 € au projet humanitaire présenté par Myrtille de L'HERMITE, domiciliée à Vincennes.

XVI. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER, l'avenant n°2 au contrat de concession relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique « Dôme de Vincennes » et autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Dôme, centre aquatique de Vincennes, transmis par la Société Action Développement Loisir – Espace Récréa (SAS) pour l'année 2020.

XVII. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, du rapport annuel d'activité établi par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) au titre de l'année 2020.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2020.

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) au titre de l'année 2020.

A la demande de M. EPINAT, la liste des aménagements dits simples, identifiés à ce jour dans le projet du « Plan vélo » en cours d'études, sera transmise aux conseillers municipaux au début de l'année 2022.

§

Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au jeudi 17 février 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Président,

Charlotte LIBERT-ALBANEL



Charlotte Albanel

Le Secrétaire,

Marie-Madeleine ALBERT



Question orale posée par Christophe Ribet
Elu de la liste « Vincennes Respire »
Portant sur « LE BILAN DES ÉMISSIONS VINCENNOISES
DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Madame la Maire, chers collègues,

Dans Vincennes Info de décembre 2021, et lors de la soirée de lancement du pacte écocitoyen, vous faites référence à deux bilans de gaz à effet de serre commandés par la ville au cabinet Carbone 4 et à l'ALEC-MVE, le premier sur une partie des émissions de gaz à effet de serre sur la commune, le deuxième sur les émissions par la mairie en tant qu'acteur institutionnel.

Conformément aux obligations de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, nous nous réjouissons qu'un tel bilan puisse être diffusé, et mis à jour tous les 3 ans. Nous regrettons que cela n'ait pas été fait plus tôt, ce qui nous aurait déjà permis d'évaluer les éventuelles avancées dans ce domaine.

Nous regrettons également que vous ayez choisi de vous arrêter au minimum imposé par la loi en ce qui concerne ces bilans, ce que l'on appelle les « scope 1 et 2 », et donc dit dans un langage plus commun, en vous arrêtant uniquement aux émissions directement produites sur notre territoire par l'utilisation d'énergies fossiles, et aux émissions indirectes dues à la fourniture de l'électricité utilisée sur notre territoire. En d'autres termes, cette vision est celle d'un monde où nous ne mangeons rien, nous ne nous habillons pas, nous ne consommons rien, nous ne nous déplaçons pas et tant d'autres sources d'émissions de GES. Ce bilan apparaît favorable à Vincennes, ville ancienne, presque figée dans son évolution, beaucoup plus dense que la moyenne, et permet donc des comparaisons flatteuses avec d'autres communes encore en développement.

Nous pensons toutefois que, face à l'importance et l'urgence à agir face au changement climatique, il est du devoir de notre collectivité d'user de la proximité qu'elle a avec ses citoyens de les informer de la manière la plus juste possible et de les accompagner sur la réduction de leurs propres émissions de GES. L'ensemble des émissions du territoire et de ses citoyens n'est pas de la seule responsabilité de la collectivité, mais c'est bien à elle de porter la vision politique exigée face au changement climatique inéluctable.

Je vous pose donc les questions suivantes : Pouvons-nous avoir accès à l'intégralité de ces études et aux méthodologies employées ? Quand et comment allez-vous communiquer les résultats de ces études au-delà de leur diffusion obligatoire sur le site de l'ADEME ? Prévoyez-vous de l'accompagner d'explications accessibles à toutes et tous, et plus globalement d'éléments d'information sur le changement climatique ? Et surtout, prévoyez-vous d'aller au-delà des obligations minimales légales pour la prochaine édition

de ce bilan des GES, en étudiant plus largement les émissions liées aux transports et à la consommation entre autres ?

Je vous remercie.

**Réponse Bruno Camelot à la Question orale Vincennes Respire
au sujet du bilan des émissions Vincennes de gaz à effet de serre**

Cher collègue,

Votre question me donne l'occasion de revenir brièvement sur cette soirée du 8 décembre dernier, et j'en suis ravi.

Une soirée au cours de laquelle nous avons en effet lancé, dans une belle dynamique positive, la démarche de concertation du futur Pacte éco citoyen, et ce avec la participation nombreuse, de Vincennes et de Vincennesois.

Au cours de cette réunion, nous avons présenté -et commenté- au travers notamment des interventions de nos partenaires Carbone 4 et MVE, et par les vidéos diffusées, les diagnostics relatifs aux émissions de gaz à effet de serre de la commune de Vincennes.

Les résultats de ces diagnostics techniques nous indiquent, vous avez raison de le souligner, que les niveaux d'émission sont à Vincennes très modérés.

Nous aurions tort de ne pas nous en réjouir, car ils résultent directement d'une politique en terme de développement durable volontaire, que notre majorité porte depuis de nombreuses années. Je vous rappelle que la Ville de Vincennes s'était déjà dotée pour la période 2007-2011 d'un bilan des consommations énergétiques de ses bâtiments et de ses émissions de GES. Un travail effectué avec l'Alec MVE, dont je le rappelle également, que Vincennes est membre fondateur, dès 1999, au côté de la ville de Montreuil.

Vous le voyez, la prise en compte de ces enjeux par notre majorité ne date pas d'hier.

Nous en réjouir donc, sans pour autant nous en satisfaire.

Cette nouvelle approche de nos émissions, nous avons en effet décidé de l'engager conformément à ce que le législateur a prévu dans la loi, sous le prisme des scopes 1 et 2.

Il me semble d'ailleurs important de rappeler ce que recouvrent ces scopes. Le Scope 1 correspond aux émissions dites « directes » du territoire et le Scope 2 inclut lui les émissions indirectes associées à la production d'énergie importée sur le territoire pour son fonctionnement.

Le scope 3 correspond quant à lui aux émissions de gaz à effet de serre indirectement émis par les activités et la population du territoire concerné.

Par exemple, pour l'achat par un habitant de la ville d'un kilo de courgettes espagnoles, chez un épicier vincennesois, le Scope 3 pourrait prendre en compte les émissions générées par la culture sous serre, le transport des produits par camion depuis l'Espagne jusqu'à l'épicier, et même les émissions liées au déplacement du commerçant de son domicile à son lieu de travail.

Si le scope 3 est intéressant, car il recouvre largement toutes les émissions, son calcul découle -on le voit par cet exemple- d'une addition formidable d'extrapolations et d'estimations qui ne permet pas d'aboutir au final -convenons-en- à un résultat des plus fiables. C'est d'ailleurs également le constat que fait le Réseau Action Climat dans sa note datée de mars 2017 sur le sujet, mentionnant notamment la difficulté d'accéder aux données et de connaître réellement les flux des matériaux achetés sur le territoire. Cette approche du coup, s'avère peu pertinente lorsque l'on a la charge d'une collectivité, et que l'on souhaite sur ces sujets là aussi, être précis et rigoureux.

Ce qui ne nous empêche pas d'agir sur certaines catégories d'émissions indirectes du scope 3 telles que définies par le standard international Greenhouse Gas Protocol. Par exemple, les mobilités ou les déchets.

Au-delà donc de cet aspect strictement règlementaire, la démarche engagée vise à mieux connaître nos vulnérabilités (résilience du Territoire), nos marges de manœuvre, les actions à fort impact afin de les inscrire au futur plan d'actions du Pacte, en termes de réduction et d'atténuation des émissions de GES. L'objectif vous le voyez, de ce futur pacte est bien d'agir concrètement là où nous avons les moyens de le faire, en associant la population, avec efficacité...et d'en vérifier les effets.

Une méthode, et des résultats que nous partagerons naturellement, à l'avancement de ce Plan, et dont les diagnostics par exemple, ont déjà été largement partagés lors de cette soirée de lancement et sur les réseaux sociaux et continueront à l'être via les divers moyens de communication de la Ville.

La Ville qui entreprend par ailleurs, depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation sur ces sujets, nous pourrions mentionner la Fête de l'Energie, la déambulation « Air comme Rallye », les Journées du Développement Durable, la Nuit de la Transition....

Il est primordial, pour obtenir les résultats attendus, de mobiliser largement la population et donc préalablement d'informer de façon claire et objective, nos concitoyens.

Clarté, participation et efficacité. Ce sont bien là les trois piliers de notre méthode de travail.

Je vous remercie,



Question orale posée par Muriel Hauchemaille

Elue de la liste «Vincennes Respire»

**Portant sur « LA SUPPRESSION DE LA BANDE CYCLABLE DU
DOMAINE DU BOIS ».**

Madame la Maire, chers collègues,

Au cours de la soirée de lancement du Pacte éco-citoyen le 8 décembre dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, les représentants de la majorité municipale ont cité le développement de l'usage du vélo, parmi d'autres défis à relever, pour répondre aux enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés au niveau local.

Voilà pour la théorie.

Or dans la pratique, nous constatons, que des travaux sont en cours pour supprimer la bande cyclable qui fait le tour de tout le quartier du Domaine du Bois et qui permet, entre autre, d'accéder à la piscine.

Dès sa construction par le promoteur de ce quartier nous avons attiré l'attention sur les dangers de cet aménagement, celui-ci étant situé sur les trottoirs...

Nous nous réjouissons donc de l'amélioration de la sécurité des piétons et nous vous demandons de nous indiquer la date de début des travaux pour la construction de la nouvelle piste sur les chaussées concernées.

Je vous remercie.

Réponse de M. Mamedi Diarra,
à la question orale posée de la liste « Vincennes Respire »
au sujet de la suppression de la bande cyclable du Domaine du Bois

Chère collègue,

Les services de la Ville ont, en effet, débuté il y a 3 semaines des travaux de voirie afin de rénover le trottoir de l'avenue des Murs du Parc dans le quartier du Domaine du Bois à l'Est de la Ville.

Dans le cadre de ces travaux de réfection, nous avons acté l'effacement de la bande cyclable située sur le trottoir de l'avenue des Murs du Parc, après que les élus en aient informé les commerçants, les riverains et l'association Vincennes à Vélo.

En effet, par son positionnement cette bande créait un conflit d'usage et gênait la bonne circulation des piétons, notamment à proximité des commerces et des équipements publics situés dans ce secteur.

Je me permets d'ailleurs une précision, il ne s'agit pas de la suppression totale de la bande, comme vous l'indiquez dans votre question mais seulement de celle située avenue des Murs du Parc.

Les bandes cyclables situées sur l'avenue Felix Faure et la rue des Pommiers seront conservées, car ces tronçons ne créent pas de conflit.

Cette décision, comme vous le soulignez, viendra satisfaire les demandes des riverains, qu'ils soient piétons ou cyclistes.

Dès lors, les cyclistes pourront emprunter la voie de circulation et non plus le trottoir, comme c'est déjà déjà majoritairement le cas aujourd'hui.

En effet, la configuration à la fois suffisamment large et volontairement sinueuse de la voie ainsi que la présence de ralentisseurs pour casser la vitesse et la faible circulation de véhicules permettent une cohabitation des différents modes de transports sur cette section.

Par ailleurs, la voie a été placée en zone 30km/h afin d'apaiser le quartier et de faciliter la circulation à vélo sur la chaussée.

Nous procéderons également à un renforcement en matière de signalisation pour indiquer le partage de la voie, comme par exemple en positionnant des pictogrammes sur la chaussée.

La création d'un axe structurant de type piste cyclable dans cette rue, comme vous le proposez, n'est pas envisagée. Ce type d'aménagement entraînerait, en effet, la suppression du double sens de circulation et de plusieurs places de stationnement.

Une privation importante pour le quartier et ses riverains, non justifiée au vu du faible flux de cyclistes dans ce secteur et de la nécessité d'accès de tous à ce quartier qui comprend à la fois des équipements publics, des commerces, des bureaux et de nombreuses habitations.

Nous préférons réserver ce type d'intervention à des tracés structurants. Tracés qui sont en cours de réflexion au niveau des services de la ville dans le cadre du Plan vélo et mobilités douces, et qui incluront bien évidemment l'est de la Ville et le quartier du Domaine du Bois.

Je vous remercie,



Question orale posée par Olivier Sester
Elu de la liste «Vincennes Respire»
Portant sur «LA MAISON DE JUSTICE ET LA CONTRIBUTION
CITOYENNE»

Madame la Maire, cher·es collègues,

Grégory Doucet, maire de Lyon, et Nicolas Jacquet, procureur de la République, viennent de signer le 25 novembre un protocole mettant en oeuvre une politique pénale de proximité préventive avec une « contribution citoyenne ». Cette démarche s'inspire de celle déjà mise en oeuvre à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.

Toute personne reconnue coupable d'infractions contraventionnelles de type : dépôt d'ordure, tapage, entrave à la circulation ou détention de chiens dangereux pourra se voir convoqué rapidement devant un délégué du procureur et le Maire d'arrondissement, avec une convocation remise par les services de police le jour même, et une audience en Maison de justice prévue sous 15 jours.

Le caractère inédit du dispositif inauguré à Lyon réside dans la « **contribution citoyenne** » : une amende, pouvant aller de 100€ à 3000€, et dont le montant est fixé par le procureur de la République selon la gravité des faits et les ressources de l'auteur de l'infraction, devra être versée à une association d'aide aux victimes agréée par le Ministère de la Justice. L'objectif : rappeler à l'auteur des faits les conséquences de ses actes tout en renforçant l'action des associations d'aide aux victimes. En plus de constituer une justice de proximité qui délibère rapidement, ce dispositif renforce l'action de la police municipale.

Le protocole a été pensé comme un véritable outil de prévention. Avec une audience accordant une large part aux échanges avec l'auteur de l'infraction et la victime, la réponse pénale pourra être davantage adaptée et individualisée.

J'en viens donc à ma question : pourriez-vous, Madame la Maire, mettre en place une Maison de justice et du droit qui permettrait l'accueil de ce dispositif de contribution citoyenne comme à Lyon pour allier prévention de la petite délinquance et protection des victimes ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Eric BENSOUSSAN,
Adjoint au Maire chargé de la Sécurité publique,
des Affaires juridiques et domaniales, Correspondant Justice,
à la question orale de Monsieur Olivier SESTER, Conseiller municipal

Cher collègue,

Je vous remercie pour votre question et me réjouis de vous voir intervenir sur un tel sujet relatif à la sécurité et à la justice de proximité.

Si la justice était rendue à Vincennes, par Saint-Louis sous un chêne, il n'en demeure qu'elle reste un domaine régalien de l'Etat. Bien évidemment notre ville souhaite tout mettre en œuvre pour favoriser la prévention de la délinquance et soutenir toutes les initiatives pour qu'une réponse adaptée à la petite délinquance soient également déployées. Cela peut notamment passer par le recours à des mesures alternatives aux poursuites traditionnelles comme la contribution citoyenne que vous citez, mais aussi la médiation pénale, le rappel à l'ordre ou à la loi, les travaux d'intérêt général. En clair, l'ensemble des leviers que l'on retrouve dans la loi du 8 avril 2021 visant à améliorer l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale, et, pour son application le décret du 21 décembre 2020 renforçant notamment les droits des victimes.

L'initiative que vous mentionnez dans votre question n'actionne qu'un seul des nombreux leviers rendus possibles par cette loi. A Lyon, compte tenu de sa taille c'est la ville qui a contractualisé à travers sa Maison de Justice avec le procureur de la République. Dans de nombreuses autres communes de France le recours à la contribution citoyenne ne passe pas obligatoirement par un conventionnement avec la mairie, mais tout simplement entre le procureur et une association d'aide aux victimes. Sans pour autant rejeter votre proposition nous réfléchissons en matière de droit et de justice à plusieurs améliorations que votre question me permet de mettre en réflexion collective.

Si nous ne possédons pas de Maison de justice, nous accueillons en revanche en mairie un très grand nombre de permanences juridiques. Chaque semaine les Vincennes et les Vincennes ont la possibilité, par exemple, de prendre rendez-vous avec l'un des 10 avocats qui assurent par roulement, en binôme, des permanences, de rencontrer le conciliateur de justice, de prendre attache avec l'une des représentantes du Centre d'Information Droits des Femmes et des Familles ou encore de faire appel aux compétences d'un écrivain public. La liste des permanences sociales et juridiques proposées à Vincennes est longue, mais nous réfléchissons encore à son renforcement et pourquoi pas à une labellisation de cet accueil en mairie afin que chaque citoyen trouve l'ensemble des permanences lui permettant d'être

informé, aidé et orienté pour faire valoir plus facilement ses droits. C'est un des sujets que nous aborderons d'ailleurs à l'occasion du prochain Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Nous y analyserons également les différents leviers que nous propose cette loi de justice de proximité, comme le rappel à l'ordre et les travaux d'intérêt général.

En effet, face à l'essor des incivilités et des troubles du quotidien, le rappel à l'ordre constitue à nos yeux un outil adéquat au profit des maires pour traiter des situations qui pourraient mener vers des actes de délinquance. Il permet d'apporter une réponse aux incivilités et nuisances du quotidien (conflits de voisinage, absentéisme scolaire, tapage sur la voie publique, etc), en offrant la possibilité de convoquer en mairie les auteurs de trouble, qu'ils soient majeurs ou mineurs, pour leur rappeler les droits et devoirs qui incombent aux citoyens.

Le deuxième levier sur lequel nous réfléchissons aussi est assez proche de celui que vous mentionnez, c'est celui des travaux d'intérêt général (TIG).

Dans le même esprit que la contribution citoyenne, ce travail gratuit est effectué par l'auteur d'une infraction au sein d'une association ou d'un service public en vue de réparer sa faute. A Vincennes nous avons déjà accueilli certaines personnes afin qu'elles effectuent ces travaux d'intérêt général et nous soutenons la création par la Région Île-de-France de l'Agence régionale des Travaux d'intérêt général. Cette nouvelle agence aura pour mission de recenser les potentiels TIG, les organismes et collectivités qui pourraient en accueillir, de financer les associations habilitées à recevoir les auteurs de délits et à mieux faire travailler ensemble les différents acteurs en ce domaine.

Je m'étonne d'ailleurs que vos collègues d'Europe Ecologie Les Verts élus à la région n'aient pas voté favorablement ce dispositif. Il permet, en effet, à ceux qui n'ont pas les moyens de s'acquitter financièrement de la contribution citoyenne que vous proposez, de régler d'une manière plus concrète leur dette vis-à-vis de la société, de réparer leur délit mais surtout d'éviter, faute de ressources financières, une peine d'emprisonnement avec sursis.

En matière de justice la contribution citoyenne peut en effet apparaître comme une forme de « justice des riches » ayant la possibilité de payer rubis sur l'ongle leur délit. Nous préférons la réparation par l'implication physique des travaux d'intérêt général qui permettent sans doute plus à leurs auteurs de mesurer l'ampleur du délit commis.

Quoiqu'il en soit, vous le voyez, notre équipe municipale regarde chacun des leviers qui sont proposés par la loi afin de trouver les réponses adéquates vis-à-vis de la prévention de la délinquance, de la protection des victimes mais également du respect de nos institutions.



Question orale de Florence GALL
Elue de la liste « VINCENNES +
portant sur « POUR UNE VILLE TOUJOURS PLUS APAISÉE »

Madame le maire, Chers Collègues,

La ville de Vincennes s'est lancée depuis quelques temps déjà dans un projet de réaménagement du centre-ville pour donner plus de places aux piétons en limitant la place de la voiture. La piétonnisation de la rue du midi le week end en est d'ailleurs un symbole.

Le 30 novembre dernier, plusieurs élus étaient à vos côtés, Madame la Maire, lors de la projection de « Together we cycle » organisée par l'association Vincennes à vélo. L'un des enseignements essentiels et fort de ce film (auquel je suis certaine que vous avez été sensible) est la nécessité de développer les mobilités douces pour une ville toujours plus apaisée et toujours plus agréable à vivre et pour agir contre la pollution atmosphérique, véritable fléau notre époque.

Pour cela des gestes forts sont indispensables. Nous pensons donc qu'il est, aujourd'hui, nécessaire de lancer certaines expérimentations et de marquer la politique de mobilités de notre ville par des moments symboliques comme l'organisation de journée sans voiture pendant laquelle les enfants pourront jouer en toute liberté et sécurité, les familles circuler sans crainte sur la voirie, les commerces et les animations investir des espaces à ce jour interdit.

Nous sommes nombreux à être inquiets de la circulation automobile toujours trop présente, notamment dans les rues du centre-ville et au droit de la place Pierre Sémard. De nombreuses études ont prouvé que la piétonisation a des effets totalement positifs sur le commerce et s'organise très bien pour les riverains.

Cette journée sans voiture permettrait non seulement de créer des espaces apaisés au sein de notre ville mais également d'accompagner la mise en place de la zone à faible émission.

D'ailleurs, à l'occasion de la présentation du pacte éco-citoyen le 8 décembre, il a été rappelé que l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre liées aux mobilités à Vincennes sont à mettre sur le compte des voitures. Et que Vincennes est une ville totalement marchable et cyclable.

C'est pourquoi nous vous demandons qu'au-delà des initiatives déjà prises (notamment la tenue des ateliers du pacte éco-citoyen qui incluent des aspects mobilité et auxquels nous participerons) soit mis en place un groupe de travail transpartisan, pour réfléchir rapidement à l'instauration d'une journée régulière sans voiture à Vincennes et plus généralement s'atteler à l'extension des espaces piétons, sans attendre le plan vélo - qui reste une étape indispensable et très attendue.

Avec l'urbanisme tactique, la piétonisation peut se faire dans le cadre d'expérimentations réversibles

**Réponse Robin Louvigné à la question orale Vincennes +
Pour une ville toujours plus apaisée**

Chère collègue,

Parce que nous pensons que chacun doit pouvoir trouver sa place dans notre ville, depuis de nombreuses années, notre Municipalité s'est engagée dans une politique ambitieuse visant à faire cohabiter les différents modes de mobilité et à préserver le cadre de vie des Vincennes et des Vincennes.

Je vous remercie d'ailleurs d'avoir souligné l'effort que nous avons porté au travers de nombreux projets ambitieux de réhabilitation qui ont durablement transformé notre ville et son espace public.

Il n'y a pas si longtemps, l'avenue du Château et la rue du Midi étaient des rues aux trottoirs peu larges avec des doubles rangés de stationnement. Aujourd'hui, elles sont des rues agréables, esthétiques avec des trottoirs larges pour les piétons et des places de stationnement qui ont été compensées en souterrain.

Il n'y a pas si longtemps, la place Diderot était un parking à ciel ouvert et la place Renon était une intersection routière. Aujourd'hui, ce sont deux belles places de quartier où il est également agréable de se promener et de s'arrêter pour lire ou discuter.

Cette politique de partage des espaces publics porte ses fruits si l'on s'en réfère à la très bonne place de notre ville au dernier classement des villes marchables.

C'est avec cette même ambition que nous avons lancé les travaux dans le quartier d'Estienne D'Orves de rénovation de la voirie avec une volonté d'apaiser les flux et de réduire le trafic de transit tout en offrant un meilleur partage des différents modes de mobilités.

Ce travail d'amélioration nous l'avons également effectué afin que la pratique du vélo à Vincennes trouve sa place au sein de l'espace public. Arceaux vélos, pistes et voies cyclables, sas feux rouges, ... autant d'aménagement que nous avons mis en place depuis 10 ans.

Fort de ce bilan et parce que nous sommes conscients que l'on peut toujours faire mieux pour améliorer notre qualité de vie, nous avons souhaité poursuivre notre travail via un plan vélo et mobilités douces, permettant de nous projeter sur plusieurs années et de prévoir un phasage des aménagements et actions que nous pourrions mettre en application pour favoriser toutes les mobilités douces à Vincennes.

Concernant l'usage de la voiture en Ville, nous nous sommes toujours refusé d'être dans la diabolisation de ce mode de transport. Parce que si ce mode de transport est polluant aujourd'hui, il en sera probablement autrement demain.

Nous avons préféré proposer des solutions alternatives à nos concitoyens, au travers des éléments que je viens d'évoquer, sans jamais tomber dans l'interdiction. Nous souhaitons informer, inciter et non pas opposer et diviser. On ne peut prétendre apaiser notre ville en attisant les divergences !

C'est d'ailleurs dans cette logique que la Ville de Vincennes s'est positionnée favorablement au niveau métropolitain dans la mise en place d'une zone à faible émission sur notre territoire et en nous assurant que des aides financières soient déployées aux niveaux régional et métropolitain pour l'achat de voitures moins émettrices de CO₂, notamment pour les professionnels. Nous savons que ce sont souvent les ménages les moins riches qui utilisent des véhicules plus anciens, l'écologie ne doit pas creuser ce fossé social.

Alors, pourquoi ne pas mettre en place une journée sans voiture à Vincennes, comme nous avons pu le faire dans le passé ?

Parce que aux effets d'annonces politiques, nous préférons la pédagogie et le pragmatisme du résultat, nous ne sommes pas favorables à ce type d'action. Les journées sans voiture sont, en effet, de très bons instruments de communication politique, mais en réalité elles sont également contreproductives.

En effet, à Vincennes, nous l'avons constaté lors des diagnostics que nous avons effectués dans le cadre du pacte éco citoyen, seulement 8% des habitants se déplacent en utilisant une voiture individuelle. Les 92 autres % utilisent les transports en commun, la marche ou le vélo.

Aussi, la part modale vincennoise des véhicules thermiques est quantitativement très faible, s'expliquant notamment par notre proximité avec la capitale, la présence de la ligne 1 et du RER A, et les politiques en matière de circulation douce que nous avons menées.

D'ailleurs, cette tendance se vérifie à l'étude du nombre de véhicules enregistrés à Vincennes. Dans les années 2000 près de 60% de notre population avait au moins un véhicule, en 2018 nous étions à 50%, depuis ce pourcentage continue de diminuer. Les Vincennois vous le voyez font le choix des journées sans voiture sans qu'on leur interdise de la prendre.

Ces chiffres nous indiquent donc que la très grande majorité des véhicules présents dans notre ville proviennent de personnes résident hors de notre territoire et qui ne font que passer par Vincennes pour se rendre pour la plupart à Paris.

Une journée sans voiture aurait donc pour effet, certes d'apaiser notre commune durant 12h, mais elle aurait également pour conséquence de dévier le flux de véhicules sur les communes voisines ou d'entraîner des embouteillages et de la pollution sur les voies impossibles à dévier comme l'avenue de Paris et les rues de Fontenay et Diderot.

C'est-à-dire complètement à l'encontre de l'objectif recherché.

Nous pensons donc qu'il faut poursuivre les efforts menés au niveau national, régional et métropolitain en renforçant les aides et en parallèle en développant les offres alternatives en matière de transports en commun. Et au niveau local, de parvenir à une juste cohabitation entre piétons, voitures et mobilités douces en continuant à apaiser nos quartiers et à piétonner certaines rues le week-end et les jours fériés ou lors des grandes manifestations.

C'est ainsi que notre majorité compte faire de Vincennes une ville toujours plus apaisée.

Je vous remercie,

Question de M. Pierre LEBEAU, Premier adjoint au Maire,
portant sur la 5^e vague épidémique de la crise sanitaire due à la Covid-19

Madame le Maire, chers collègues,

Ma question porte sur la crise sanitaire de la COVID-19. Il y a quelques jours, le gouvernement a annoncé que nous avons atteint le pic épidémique de la cinquième vague qui touche actuellement la France. Autrement dit, nous sommes actuellement au cœur de l'étape où les risques de contamination sont les plus élevés.

Nous avons même visiblement atteint un niveau sans précédent en termes de nombre de contaminations.

Autre annonce : d'ici au 15 janvier, le variant Omicron pourrait être prédominant en France.

Malheureusement, nous sommes aussi à la veille des Fêtes de fin d'année. Les rassemblements familiaux auxquels ces fêtes nous invitent menacent d'être gâchés par le virus. Aussi, pouvez-vous nous préciser quelles sont les mesures que la Ville prévoit de prendre pour faciliter le déroulement de ces retrouvailles en toute sécurité ?

Je vous remercie,

Réponse de Mme. Josy TOP, Adjointe au Maire,
à la question de M. Pierre LEBEAU, Premier adjoint au Maire,
portant sur la 5^e vague épidémique de la crise sanitaire due à la Covid-19

Cher collègue,

Comme vous le savez, cela fera bientôt deux ans que la crise sanitaire pèse sur notre quotidien. Tout au long de ces deux années que nous venons de traverser collectivement, chacun de nous a, à une très grande majorité, fait preuve de solidarité envers les plus fragiles et tout particulièrement de civisme, chacun comprenant l'importance d'être prudents, vigilants et de respecter les consignes sanitaires.

Mois après mois, l'engagement de la municipalité a été constant, afin d'affronter aux côtés des Vincennes et des Vincennes les vagues épidémiques successives. Cet engagement se traduit notamment par l'ouverture continue, depuis le 12 janvier 2021, du centre de vaccination porté conjointement par les villes de Vincennes et Saint-Mandé. Ces derniers jours, le rythme est de 900 injections quotidiennes, majoritairement destinées à la dose de rappel, car à Vincennes, la population a déjà largement reçu les deux premières doses (au 5 décembre, cela représentait 88% des personnes de plus de 12 ans).

Pour mémoire, les jeunes n'ayant eu accès que fin juin au vaccin, nous avons décidé à la rentrée de septembre, avec les personnels soignants du centre de vaccination, de déployer des équipes médicales directement dans les collèges et lycées publics et privés qui le souhaitaient, et tous ont immédiatement accepté cette proposition.

Aujourd'hui, ce sont pratiquement 200 000 injections qui ont été réalisées par les équipes soignantes depuis la création du centre. Au nom de l'ensemble du Conseil municipal je tiens à remercier chaleureusement les personnels soignants et administratifs pour leur mobilisation sans faille depuis les premiers instants. La meilleure façon de les remercier est d'aller les aider sur place : le centre recherche actuellement des bénévoles sur la partie accueil pour faire face à l'afflux massif de patients, d'autant plus à l'approche des vacances scolaires. Un grand merci à toutes les personnes qui se sont déjà portées volontaires, leur présence est essentielle.

Les vacances, vous en parliez à juste titre. Les fêtes approchent et nous nous faisons tous une joie de les organiser, mais pour qu'elles soient réussies, elles devront impérativement se dérouler dans des conditions sécurisées. Il en va de notre responsabilité collective, lors de ces retrouvailles, de protéger nos parents et nos grands-parents dont nous avons parfois été éloignés pendant de longs mois.

C'est pourquoi nous avons rouvert un centre de dépistage COVID-19 en salle André-Costes, pour venir en soutien à l'offre déployée par les pharmacies et laboratoires de notre territoire, en accord avec eux. Ce centre propose des dépistages PCR et salivaires, avec ou sans rendez-vous, y compris pour les enfants. Pour que ces moments conviviaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles, je vous invite toutes et tous à vous faire dépister avant de rejoindre vos proches.

Parmi les pouvoirs d'actions qui sont à la disposition à la Ville en matière de lutte contre le virus, vous l'avez vu, la mise en œuvre de la vaccination et du dépistage se trouve en première ligne. Mais il est également de notre devoir de nous assurer que les consignes gouvernementales sont bien appliquées. C'est pourquoi nous avons demandé à nos services de police municipale d'apporter une vigilance accrue afin de vérifier que le contrôle du pass sanitaire est bien appliqué dans les bars et restaurants en complément des actions déjà menées régulièrement par la police nationale sur ce sujet.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nouvel épisode difficile de cette crise sanitaire, mais nous avons la conviction qu'ensemble nous saurons l'affronter et que nos efforts collectifs paieront.

Je vous remercie,